

Pourquoi dois-je valider mon adresse e-mail pour retirer de l'argent ?

Un compte Eponet dispose d'un solde et vous pouvez y déposer et retirer de l'argent.

Quand il s'agit de votre argent, nous prenons la sécurité très au sérieux.

C'est pourquoi vous pouvez activer l'authentification à deux facteurs sur chaque compte pour plus de sécurité.

Processus de retrait / Validation de l'adresse e-mail

Dans le cadre du processus de retrait, votre adresse e-mail doit être validée une seule fois par nos soins pour votre sécurité.

Il existe de nombreuses raisons pour effectuer un retrait. Certains de nos clients n'ont plus besoin de nos services et souhaitent récupérer leur solde restant. D'autres, comme les administrations, récupèrent chaque trimestre ou chaque semestre le solde des stations de recharge afin de payer la facture d'électricité. Il arrive également que quelqu'un ait versé de l'argent sur le mauvais compte et doive donc le retirer. Ce processus n'est également possible qu'avec une adresse e-mail validée.

Veillez comprendre que dans un tel cas, où vous avez versé de l'argent par erreur sur un mauvais compte, nous ne pouvons pas transférer l'argent d'un compte à l'autre. Vous ne pouvez pas non plus appeler une banque si vous avez versé 200 CHF sur le compte A et demander à la banque de transférer l'argent sur le compte B.

Si vous êtes un utilisateur disposant d'un compte pour la mobilité électrique ou la facturation des machines et que l'adresse e-mail de votre compte et l'adresse e-mail de paiement sont identiques et qu'il n'y a pas d'autres ayants droit sur votre compte, cette validation est relativement simple et rapide.

Dans le cas d'une entreprise, d'un bien immobilier loué ou d'une propriété par étages, et pour les comptes où il y a plusieurs ayants droit, nous examinons la situation de plus près et avons besoin d'un formulaire signé par une personne enregistrée dans Zefix/le registre du commerce. Si deux personnes sont autorisées à signer, nous avons besoin des deux signatures.

[Le processus de paiement est décrit ici.](#)

Révision #5

Créé 30 juin 2025 14:51:18 par David Brouwer

Mis à jour 24 novembre 2025 13:47:59 par David Brouwer